

## STATISTIQUES DE LA PECHE DANS LES RIVIERES, PETITS LACS ET ETANGS DU CANTON DE VAUD EN 2010

Les statistiques de la pêche sont le résultat du dépouillement des carnets de pêche suivants:

Type de permis	Permis délivrés	Evolution depuis 2009	Nombre de carnets rendus		% de carnets rendus
			total	dont vides	
annuel (rivière, Bret, Broye)	2980	- 7.5%	2117	474	71 %
mensuel	54	+ 38%	15	3	28 %
hebdomadaire	101	+ 42%	27	13	27 %
journalier (rivière/Bret)	3991	+ 47%	564	342	14 %
écrevisses	<i>permis supprimé depuis 2010 (dérogations délivrées)</i>				
<b>Total</b>	<b>7126</b>		<b>2723</b>	<b>832</b>	

*Note: Les grands lacs (Léman, Neuchâtel, Morat, Joux, Brenet et Ter) ne sont pas pris en considération dans ces résultats.*

Les résultats détaillés sont présentés dans les annexes I à III. Ils appellent les explications et remarques suivantes :

- Les ventes des permis annuels en rivières ont sensiblement diminué en 2010 (220 permis de moins qu'en 2009). En revanche, les ventes de permis journaliers poursuivent leur ascension avec près de 4'000 permis vendus en 2010.
- Le pourcentage de carnets rendus est stable pour les permis annuels. Le taux de retour particulièrement bas des carnets hebdomadaire demeure inexpliqué.
- Captures de truite: jusqu'en 1999, la dimension minimale de la truite était fixée à 24 cm dans les rivières les plus importantes du canton (l'Aubonne, la Broye, l'Orbe et la Thielle, la Promenthouse, le Rhône, la Sarine ainsi que la Venoge) et à 22 cm dans les autres rivières. Dès 2000, la dimension minimale de capture de la truite a été fixée à 24 cm dans toutes les rivières, sauf les petites rivières des districts d'Aigle et du Pays-d'Enhaut. Il est possible que cette modification ait contribué à la diminution du nombre de truites capturées, diminution qui ne reflète donc pas uniquement l'évolution de la population.
- Captures d'ombre: la pêche de l'ombre était interdite dans l'Orbe à la Vallée de Joux de 1994 à 1996 et le nombre d'ombres que les pêcheurs ont le droit de capturer a été restreint à 2 ombres par jour dès 1997 dans tout le canton. En raison de la régression des effectifs, la protection de l'ombre a été intensifiée depuis 2010 (moratoire dans la Venoge et la Broye, création de réserves de pêche dans la Mentue et le Talent, capture d'un seul ombre par jour). Il est probable que ces restrictions expliquent en partie la diminution du nombre d'ombres capturés, diminution qui ne reflète donc pas uniquement l'évolution de la population.
- Le nombre de truites fario capturées en rivières en 2010 est inférieur de 1'136 individus par rapport à 2009. Ce chiffre est hélas le plus bas enregistré au cours des deux dernières décennies. Concernant l'ombre, en dépit de la régression observée de la population, le nombre d'individus capturé est comparable à la moyenne des 7 dernières années.
- Le nombre de pêcheurs ayant capturé des poissons dans chaque rivière ou plan d'eau particulier figure dans la colonne "effort" (cf. annexes II-III).

### ANNEXES

- Annexe I: Evolution des captures de truite et d'ombre dans le canton de Vaud (période: 1989-2010)
- Annexe II: statistique de la pêche dans les rivières du canton de Vaud en 2010
- Annexe III: statistique de la pêche dans les petits lacs et étangs du canton de Vaud en 2010